PLAN EAU / ***Si l'agriculture semble épargnée par la baisse de ses prélèvements, il y a peu d'ambition dans ce plan pour créer de nouvelles ressources.***

Les principales mesures du plan Eau

Macron table sur 10 % de réutilisation des eaux usées d'ici 2030
Le président de la République a présenté le 30 mars une cinquantaine de mesures visant à améliorer la gestion de l'eau dans l'Hexagone. L'agriculture n'aura pas à baisser ses prélèvements pour irriguer les cultures mais devra adapter ses installations au « climat de demain ».
Lors de son déplacement à Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), le président de la République Emmanuel Macron, accompagné du ministre de la Transition écologique Christophe Béchu, a dressé les grandes lignes du Plan pour améliorer la gestion de l'eau le 30 mars.
Alors que la France a connu une série record de «*32 jours sans précipitations* » entre le 21 janvier et le 21 février et que « *80 % des nappes phréatiques ont des niveaux bas à très bas* », le président de la République a annoncé « *un plan de sobriété sur l'eau* » qui devra être présenté par chaque secteur avant l'été.
Citant « *l'énergie, l'industrie, le tourisme, les loisirs, l'agriculture* », il fixe l'objectif à « *10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030* ».
Concernant l'agriculture, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a toutefois annoncé lors du congrès de la FNSEA « *la stabilisation des prélèvements* » pour l'agriculture. « *On ne demande pas un effort supplémentaire* » aux agriculteurs mais une « *sobriété à l'hectare* » alors qu'il y aura « *sans doute besoin de plus de surfaces à irriguer* ».
Autrement dit « *il faudra taire plus d'irrigation avec la même quantité d'eau que nous utilisons aujourd'hui,* analyse Sébastien Windsor. Aux yeux du président des Chambres d'agriculture, les nouvelles zones d'irrigation pourraient connaître des « difficultés» si elles n'accèdent pas à des volumes d'irrigation.

1 000 projets de réutilisation des eaux usées

Emmanuel Macron a par ailleurs annoncé le lancement de « *1 000 projets en cinq ans pour recycler et réutiliser l'eau* » en France. Par ailleurs, il s'agit de « *simplifier les procédures administratives afin d'accélérer la mise en place de ces projets* ».
L'ambition étant d'atteindre 10 % de réutilisation des eaux usées d'ici 2030, alors que la France utilise moins de 1 % de ses eaux usées à l'heure actuelle.
En tout, cela représente 300 millions de m3, l'équivalent de la consommation de 3 500 bouteilles d'eau par Français et par an. « *Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés* », promet le plan publié par le gouvernement Évoquant l'un des axes du Plan eau, visant à « *planifier les usages de l'eau et les transformations de notre modèle agricole* », Emmanuel Macron a précisé que « *Toutes les nouvelles installations agricoles seront adaptées au climat de demain. Pour cela, « un diagnostic eau, sols et adaptation sera intégré aux aides à l'installation pour tout nouveau jeune agriculteur* ». Par ailleurs, « *30 M€ supplémentaires* » seront investis pour équiper les agriculteurs « *de systèmes d'irrigation plus économes en eau* ».
Les pratiques de stockage de l'eau devront également « évoluer », avec notamment la mise en place d'un fonds de 30 M€ pour l'hydraulique « *pour faciliter l'utilisation des ouvrages existants et améliorer l'infiltration dans nos nappes phréatiques* » et « *développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes* » (PTGE).

Prendre en compte la raréfaction de l'eau

Réaffirmant l'utilité des stockages d'eau pour les agriculteurs, Emmanuel Macron a néanmoins proposé que les prochains prennent mieux en compte la raréfaction de l'eau et soient partagés dans divers buts, dont la biodiversité. « *Il ne s'agit pas de privatiser l'eau. Ou de permettre à certains de se l'accaparer* », a-t-il déclaré, en répétant que l'eau était « indispensable à notre souveraineté alimentaire ». Mais la construction de nouveaux ouvrages de stockage devra « être parfaitement alignée sur les données scientifiques prospectives, incluant les conséquences du changement climatique » mais aussi « *être conditionnée à des changements de pratiques significatifs : économies d'eau et réduction des pesticides* ».
Au total, ce sont près de 500 millions d'euros supplémentaires que le gouvernement prévoit de mobiliser chaque année, via les agences de l'eau. Le plafond de dépense des agences de l'eau sera quant à lui supprimé, « *ce qui leur permettra de venir cofinancer avec les collectivités les actions permettant de s'adapter aux conséquences du changement climatique* », précise un communiqué de presse de l'Élysée

JA et FDSEA manifestent pour l'eau

Le 21 mars dernier, les deux syndicats agricoles ont appelé à manifester devant les locaux de la DDT à Auch derrière un slogan très évocateur « L'eau quand on y tient, on la retient ».
Passant de la parole aux actes, les manifestants ont rapidement créé une réserve d'eau pour symboliser l'un des sujets majeurs de leurs revendications, la création de nouvelles réserves.
D'autres points techniques ont été soulevés comme la rehausse des seuils de curage des lacs en régime de déclaration pour passer de 2 000 m3 aujourd'hui à 10 000 m3, l'évolution du plafond d'attribution de 18 l/s par irrigant du système Neste, la révision des débits de consigne en aval des bassins des rivières réalimentées pour tenir compte de l'évolution de l'hydrologie naturelle, la finalisation de la cartographie des cours d'eau et la reconduction des Autorisations Uniques Pluriannuelles de prélèvement d'eau pour l'irrigation des terres par les OUGC.

PLAN EAU / ***La rareté de l'eau est un fait certain en ce début de printemps. Elle invite à appréhender le risque de restriction sur les axes réalimentés.***

Un contexte météorologique qui n'a pas permis de reconstituer les réserves

C'est bien le constat que l'on peut faire à date : l'hiver qui vient de se terminer et le début du printemps ont enregistré un déficit pluviométrique qui pèse aujourd'hui sur la ressource en eau stockée.
Que ce soit sous forme de neige en montagne ou dans les lacs, le constat est le même et présente une situation proche des minima enregistrés sur le système Neste. Les perspectives de remplissage des retenus de tête de bassin ne sont pas bonnes pour plusieurs d'entre elles, et le débit naturel de la Neste, remonté ces derniers jours après quelques précipitation et la fonte du manteau neigeux, risque de plonger à nouveau au plus bas.
Tout cela inquiète les gestionnaires de l'eau qui œuvrent à satisfaire tous les besoins des différents usages présents sur les axes réalimentés. L'étiage qui s'annonce ne pourra pas compter sur un capital de départ à l'optimum en terme de ressource stockée avec des lacs en deçà de leur cote maxi et un manteau neigeux fondu précocement.
L'alerte a déjà été lancée il y a plusieurs semaines. Le Comité départemental de la ressource en eau qui s'est réuni le 24 mars dernier sous la présidence de Xavier Brunetière, Préfet du Gers, en a dressé le constat suivant : sur les quatre scénarios possibles d'évolution, on est plutôt dans l' hypothèse défavorable au regard de l'ensemble des indicateurs. Dans l'immédiat, le Préfet recommande donc la sobriété dans les usages et la plus grande efficacité dans les mesures de gestion.
Concernant l'irrigation des cultures, d'une façon générale, toutes les solutions doivent être imaginées pour économiser la ressource, quelle que soit son origine.
Si les choix des espèces et des variétés sont déjà arrêtés, il demeure toutes les mesures de raisonnement de l'irrigation, fonction notamment des besoins du sol et des cultures. Observations, suivi de sondes tensiométriques, calcul de bilans hydriques, permettent ces ajustements. La Chambre d'agriculture propose également des bulletins de conseil pour l'irrigation du mais, du soja et du tournesol.
Sur les axes réalimentés, les préleveurs doivent se plier aux exigences de la gestion collective de l'eau. Nous vous rappelons les principales consignes :
• Déclarer au moins deux jours avant vos intentions de démarrage de l'irrigation ou d'arrêt. Cette mesure permet au gestionnaire CACG d'effectuer à bon escient les lâchers d'eau pour la réalimentation, évitant ainsi tout gaspillage d'une ressource précieuse.
• Répondre aux enquêtes des OUGC (Neste et Irrigadour) sur les assolements en cultures irriguées avec les surfaces concernées. Ces informations permettent également d'estimer les besoins en irrigation sur chaque axe, paramètre indispensable pour organiser les mesures de restriction et les cadres dérogatoires.
• Pour les collectifs d'irrigants (ASA, ASI,...), appliquer si possible et si nécessaire les possibilités offertes de restriction par débit en organisant les tours d'eau au sein du collectif
• Etre en règle pour les prélèvements de printemps (jusqu'au 1er juin), une autorisation à solliciter auprès de l'OUGC est obligatoire et permet d'éviter les pénalités tarifaires en système réalimenté Neste.
Réunie le 12 avril dernier, la commission Neste a acté cette situation et entériné les premières mesures de gestion, si des pluies significatives ne tombent pas : démarrage anticipé des quotas estivaux et assez rapidement baisse du quota entre 2300 et 3250 m3/l/s.

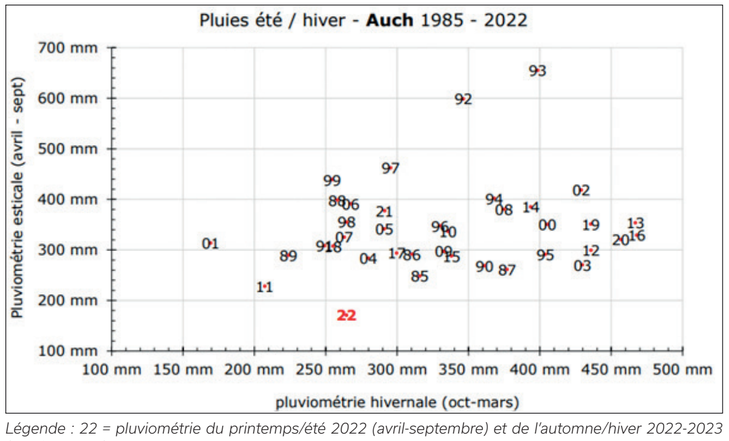

Légende : 22 = pluviométrie du printemps/été 2022 (avril-septembre) et de l'automne/hiver 2022-2023 (octobre-mars).

Paroles d'élus

Alain de Scorraille
Élu référent OU Neste pour la Chambre d'agriculture du Gers
Sur le front de l'eau, les sujets de préoccupation ne manquent pas et nous obligent à agir sur le court terme et le long terme.
A court terme, sur notre territoire Neste et rivières de Gascogne, il faut tout d'abord gérer cette campagne d'irrigation qui ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Beaucoup de témoins sont à l'orange, à commencer par la pluviométrie hivernale qui n'a pas permis de reconstituer les réserves. En découlent des débits naturels au plus bas qui ne remontent qu'à la faveur d'une fonte trop précoce du manteau neigeux pyrénéen.
Nous nous sommes préparés du mieux possible sur nos exploitations en adaptant autant que faire se peut nos assolements ou nos variétés. Il faut maintenant se préparer à agir collectivement au service d'une gestion fine de la ressource en eau.
Comme l'an passé, le défi à relever est de tenir le plus tard possible dans l'été et cela justifiera les décisions de restriction. Chacun à son niveau doit être acteur en signalant ses intentions d'irrigation ou d'arrêt. Ces informations sont précieuses pour le gestionnaire CACG. La connaissance des assolements est aussi importante pour guider les choix et vous devez les communiquer à l'OUGC lorsqu'il vous sollicite.
A moyen et long terme, l'adaptation de notre agriculture au changement climatique est en débat. Il faut faire valoir nos contraintes dans la concertation qui se déroule autour de l'état des lieux du SAGE Neste. Et rappeler que la souveraineté alimentaire passe avant tout par une production agricole performante et locale.
L'irrigation en est déjà aujourd'hui la garante, et demain plus encore dans une perspective d'accroissement des températures. Nos revendications autour de la création de nouvelles réserves gardent toute leur légitimité.

Matthieu Plouvier
Élu référent Irrigadour pour la Chambre d'agriculture du Gers
Sur le bassin de l'Adour, dans le cadre de la nouvelle demande d'autorisation pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation d'Irrigadour, nous sommes déterminés à obtenir le maintien des volumes autorisés actuels, que nous justifions avec tous les acteurs de l'eau dans le cadre des projets de territoire . C'est cela que nous avons rappelé récemment en manifestant nombreux à Mont-de-Marsan.
Au sujet des projets de territoire, nous restons attentifs et mobilisé à ce que celui du Midour aboutisse rapidement à la création des nouvelles réserves acceptées par tous et issues d'un long processus de concertation.
Nous formulons les mêmes espoirs pour les PTGE Adour en amont d'Aire et celui de la Douze. Le réalisme et le pragmatisme doivent prévaloir si l'on veut préserver dans nos territoires des opportunités de productions à forte valeur ajoutée.
Sur tous les axes du bassin Adour, la gestion de cette campagne sera compliquée. D'ores et déjà, nous rappelons aux pouvoirs publics qu'il est important de prévoir deux valeurs de gestion des débits de consigne, y compris sur l'axe Arros. Cette mesure technique et réglementaire permet de prendre en compte réellement le débit naturel des rivières sans compromettre le déstockage de fin de campagne. Nous ferons valoir tous ces éléments dans le cadre des commissions de gestion de bassins et au sein d'Irrigadour.
Nous comptons sur chaque irrigant pour participer à l'effort collectif de bonne gestion.